

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 13 mai 2024** à 20 heures à la salle communautaire d'Arntfield, au 15, avenue Fugère (quartier d'Arntfield), le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **M. Robert Chouinard** relativement à la propriété située au **6030 DU RANG DE LA MARINA** (lot 5 459 487 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la construction projetée d'une véranda en cour avant alors que le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda ne les autorise qu'en cour latérale ou arrière. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la construction de la véranda, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 28^e jour de mars 2024
et publié le



Angèle Tousignant, greffière